

**1044 - TIPLON CONTACT 10L**

According to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 | raw

**Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:****1.1 Identificateur de produit:**

TIPLON CONTACT 10L

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:****Emploi de la substance / de la préparation:**

- Catégorie d'usage principal : Utilisations industrielles, Utilisation professionnelle, Utilisations par des consommateurs
- Spec. d'usage industriel/professionnel : Colle de contact

**Usages déconseillés:**

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

VM Building Solutions  
1, Place Aimé Césaire  
93100 Montreuil  
Tel. +33 (0)1 49 72 43 20  
epdm.fr@vmbuildingsolutions.com  
www.vmbuildingsolutions.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel.: +33 (0) 1 45 42 59 59 Centre Antipoison France

## Section 2: Identification des dangers:

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Combustible. Contient composant(s) volatil(s). Irritant pour les yeux et la peau. Dangereux pour l'environnement.

### 2.2 Éléments d'étiquetage:

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:** Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger:**



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09  
Danger

**Mention d'avertissement:**

**Composants dangereux**

**déterminants pour l'étiquetage:** Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane, toluene

**Mentions de danger:**

**Conseils de prudence:**

**Phrases supplémentaires:**

### 2.3 Autres dangers:

- Autres dangers non classés : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

- Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

Composant	
Toluene (108-88-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

## Section 3: Composition/informations sur les composants:

### 3.1 Substance:

Non applicable

### 3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	- N° CE: 926-605-8 - N° REACH: 01-2119486291-36	25 – 50	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	- N° CE: 921-024-6 - N° REACH: 01-2119475514-35	15 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	
Toluene substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	- N° CAS: 108-88-3 - N° CE: 203-625-9 - N° Index: 601-021-00-3 - N° REACH: 01-2119471310-51	10 – 15	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	
Hydrocarbures, C6 isoalcanes, <5% n-hexane	- N° CE: 931-254-9 - N° REACH: 01-2119484651-34	5 – 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
Phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	- N° CAS: 68610-51-5 - N° CE: 271-867-2 - N° REACH: 01-2119496062-39	0,1 – 0,3	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413	

**Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:**

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## Section 4: Premiers secours:

### 4.1 Indications complémentaires:

<b>Premiers soins général:</b>	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Après inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.
<b>Après contact avec la peau:</b>	Rincer à l'eau. Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
<b>Après contact avec les yeux:</b>	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
<b>Après ingestion:</b>	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Vertiges. Nausées. Peau sèche. Maux de tête. Perte de conscience. irritation de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Entraîne des lésions neurologiques. Contient du pétrole.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction:** Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Sable. sable/terre.

**Agents d'extinction non appropriés:** Ne pas user de l'eau abondante en jet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

#### **Danger d'incendie**

Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance. Mise à feu à distance est possible. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

#### **Danger d'explosion**

Atex classe IIA, T3.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

#### **Mesures de précaution contre l'incendie**

Eloigner le personnel superflu.

#### **Instructions de lutte contre l'incendie**

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

#### **Protection en cas d'incendie**

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

#### **Autres informations**

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

#### Mesures générales:

Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Ni flammes nues ni étincelles. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Ne pas inhaler les vapeurs. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site. Flotte sur l'eau et peut s'enflammer à nouveau. Mise à feu à distance est possible.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes:

##### Equipement de protection

Utiliser un vêtement de protection. Voir Rubrique 8.

##### Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes:

##### Equipement de protection

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome.

##### Procédures d'urgence

Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser à l'égout.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

#### Pour la rétention

Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

#### Procédés de nettoyage

Rincer les restes avec beaucoup d'eau.

#### Autres informations

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir Rubrique 8.

## Section 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

#### **Dangers supplémentaires lors du traitement**

si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. ventiler les locaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers la source des vapeurs. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### **Température de manipulation**

8-30 °C

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

**Mesures techniques**

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Veiller à une ventilation adéquate.

**Conditions de stockage**

Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Matières incompatibles**

Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Sources d'inflammation.

**Durée de stockage maximale**

12 mois

**Température de stockage**

8-30 °C

**Lieu de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**Prescriptions particulières concernant l'emballage**

Conforme à la réglementation

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Colle de contact



**Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:**

## 8.1 Paramètres de contrôle:

### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

<b>Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane</b>	
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (OEL TWA)	1000 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL C/STEL)	1500 mg/m <sup>3</sup>
<b>Toluene (108-88-3)</b>	
<b>UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
IOEL TWA	192 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOEL STEL	100 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	384 ppm
Remarque	GESTIS
<b>Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
MAK (OEL TWA)	50 mg/m <sup>3</sup>
MAK (OEL TWA) [ppm]	191 ppm
MAK (OEL STEL)	150 mg/m <sup>3</sup>
MAK (OEL STEL) [ppm]	574 ppm
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	77 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	20 ppm
OEL STEL	384 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL [ppm]	100 ppm
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (OEL TWA)	76,8 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	20 ppm
VLE (OEL C/STEL)	384 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)</b>	
AGW (OEL TWA) [1]	190 mg/m <sup>3</sup>
AGW (OEL TWA) [2]	50 ppm
AGW (OEL C)	760 mg/m <sup>3</sup>
AGW (OEL C) [ppm]	200 ppm
<b>Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
TGG-8u (OEL TWA)	150 mg/m <sup>3</sup>
TGG-8u (OEL TWA) [ppm]	40 ppm
TGG-15min (OEL STEL)	384 mg/m <sup>3</sup>
TGG-15min (OEL STEL) [ppm]	100 ppm

**Procédures de suivi recommandées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Contaminants atmosphériques formés**

Pas d'informations complémentaires disponibles


**DNEL et PNEC**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Bande de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2 Contrôles de l'exposition:**

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate.
Protection des mains:	- Gants - Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme européenne EN 374 ou équivalent).
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	- Vêtements de travail ordinaires - Sélection du matériau : Polyvinylchloride (PVC)
Protection respiratoire:	Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage.
Pictogrammes:	
Protection contre les dangers thermiques:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Noir
<b>Odeur:</b>	Odeur de type pétrole
<b>Seuil olfactif:</b>	Pas disponible
<b>valeur du pH:</b>	Pas disponible
<b>Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):</b>	/
<b>Point de fusion:</b>	Pas disponible
<b>Point de congélation:</b>	Pas disponible
<b>Point d'ébullition:</b>	60 °C
<b>Point d'éclair:</b>	-25 °C
<b>Auto-inflammation:</b>	> 200 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux)::</b>	Pas disponible
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Pas disponible
<b>Densité à 20 °C:</b>	> 1 (de l'air=1)
<b>Densité relative:</b>	Pas disponible
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Eau: insoluble dans l'eau
<b>Log Pow:</b>	/
<b>Log Kow:</b>	/
<b>Viscosité Cinématique:</b>	Pas disponible
<b>Viscosité Dynamique:</b>	900 – 1100 mPa.s Spindel 4 10t/min @20°C
<b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif, mais formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Classe d'explosion: IIa, T3.
<b>Limites d'explosion:</b>	1,1 – 7,4 vol %
<b>Inférieure:</b>	Pas disponible
<b>Supérieure:</b>	Pas disponible
<b>Propriétés comburantes:</b>	/
<b>Limites d'explosivité:</b>	/
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Pas disponible
<b>Teneur en COV:</b>	61 – 63 %
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	/

### 9.2 Autres informations:

Contient composant(s) volatil(s)

**Section 10: Stabilité et réactivité:****10.1 Réactivité:**

Aucun renseignement disponible.

**10.2 Stabilité chimique:**

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.4 Conditions à éviter:**

flamme nue. étincelles. Chaleur.

**10.5 Matières incompatibles:**

à l'état liquide évitez. Eau. Certaines matières plastiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

De la fumée dangereuse peut se produire en cas de hautes températures.

**Section 11: Informations toxicologiques:**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
 Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
 Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

<b>Phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène (68610-51-5)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EPA OPP 81-1 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

<b>Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 25,2 mg/l air Animal: rat

<b>Toluène (108-88-3)</b>	
DL50 orale rat	> 5580 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 nl/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 20 ml/m <sup>3</sup>

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée <b>Toluène (108-88-3)</b> pH Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé <b>Toluène (108-88-3)</b> pH Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus
Mutagénicité:	Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges
	<b>Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
	Non classé	
	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>	
	Viscosité, cinématique	1,02 mm <sup>2</sup> /s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'
Danger par aspiration:	Non classé	
	<b>Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>	
	Viscosité, cinématique	0,7 mm <sup>2</sup> /s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'
	<b>Hydrocarbures, C6 isoalcanes, &lt;5% n-hexane</b>	
Viscosité, cinématique	0,46 mm <sup>2</sup> /s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'	
<b>Toluene (108-88-3)</b>		
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui	



## Section 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

#### Ecologie - général:

Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits.

#### Toxicité aquatique:

Toxique

- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène (68610-51-5)

CL50 - Poisson [1]	> 0,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 0,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	1 – 10 ml/l Algae
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1 – 10 mg/l Bacteria
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

#### Toluene (108-88-3)

CL50 - Poisson [1]	5,5 mg/l 96U (Oncorhynchus kisutch)
CE50 - Crustacés [1]	3,8 mg/l 48u
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	12,5 mg/l 72u (Algae)

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

<b>Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable

<b>Toluene (108-88-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	1,23 g O <sub>2</sub> /g substance BOD5

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

<b>Toluene (108-88-3)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7 20°C
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

## 12.4 Mobilité dans le sol:

<b>Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane</b>	
Ecologie - sol	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>Toluene (108-88-3)</b>	
Ecologie - sol	Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6 Autres effets néfastes:

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

**Recommandation:**

**Législation régionale (déchets)**

Éliminer en centre de traitement agréé. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**Ecologie - déchets**

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

## Section 14: Informations relatives au transport:

### Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN:

En conformité avec: ADR / RID

#### 14.1 No ONU:

**VN-nr (ADR):** UN 1133  
**VN-nr (RID):** UN 1133

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

**Désignation officielle de transport (ADR/RID):** ADHESIVES contenant un liquide inflammable  
**Document de description de transport (ADR):** UN 1133 ADHESIVES contenant un liquide inflammable, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
**Document de description de transport (RID):** UN 1133 ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### 14.3 Classe(s) de danger de transport:

**Classe (ADR/RID):** 3

#### 14.4 Groupe d'emballage:

**Groupe d'emballage (ADR/RID):** II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

**Dangereux pour l'environnement:** Oui  
**Marine Polluant:**  
**Autres informations:** Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

### 14.6.1 Transport par voie terrestre:

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 640C

Instructions d'emballage (ADR) : P001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP8

Code-citerne (ADR) : L1.5BN

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20

Tunnel restriction code (ADR) : D/E

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.6.2 Transport maritime:

### 14.6.3 Transport aérien:

### 14.6.4 Transport par voie fluviale:

### 14.6.5 Transport ferroviaire:

### 14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

**Section 15: Informations réglementaires:**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Prescriptions nationales:**

**France**

<b>Maladies professionnelles</b>	
<b>Code</b>	<b>Description</b>
RG 4 BIS	Gastrointestinal disorders caused by benzene, toluene, xylenes and all products containing them
RG 84	Conditions caused by liquid organic solvents for professional use: saturated or unsaturated aliphatic or cyclic liquid hydrocarbons and mixtures thereof; liquid halogenated hydrocarbons; nitrated derivatives of aliphatic hydrocarbons; alcohols; glycols, glycol ethers; ketones; aldehydes; aliphatic and cyclic ethers, including tetrahydrofuran; esters; dimethylformamide and dimethylacetamine; acetonitrile and propionitrile; pyridine; dimethylsulfone and dimethylsulfoxide

**Allemagne**

**Employment restrictions**

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).  
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

**Classe de danger pour l'eau (WGK)**

WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

**Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)**

Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

**Pays-Bas**

**SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen**

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène est listé

**SZW-lijst van mutagene stoffen**

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène est listé

**SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding**

Aucun des composants n'est listé

**SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid**

Aucun des composants n'est listé

**SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling**

toluene est listé **Danemark**

**Remarques concernant la classification**

Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

**Réglementations nationales danoises**

L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

**Suisse**

**Classe de stockage (LK)**

LK 3 - Liquides inflammables

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas d'informations complémentaires disponibles



## Section 16: Autres informations:

### Sources des données:

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

### Autres informations:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

### Phrases importantes:

#### Texte intégral des phrases H et EUH

Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Aquatic Chronic 4 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4

Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, catégorie 1

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie 2

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Repr. 2 - Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

Skin Irrit. 2 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

**Révision:** 27/10/2023

**Autres informations:** 07/11/2023

**Numéro de version:** 2.4